



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

collèges

Question écrite n° 98986

Texte de la question

M. Sébastien Huyghe interroge Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le décret n° 2015-544 du 19 mai 2015 relatif à l'organisation des enseignements au collège et en particulier sur la suppression des classes bilangues. La fermeture de ces classes, au-delà de désorienter élèves, parents et enseignants, met également à mal de nombreux lycées dont la spécialité et la réputation reposent sur la possibilité d'étudier dans une section européenne débouchant sur « l'AbiBac ». Ainsi, les élèves résidant dans les zones concernées par ladite réforme, se verront ôter l'opportunité de passer un baccalauréat dans le cadre des sections binationales. Les lycées, en ce qui les concerne, n'auront plus suffisamment de demandes afin de pérenniser ces sections et donc à terme seront contraints de les fermer. Il lui demande donc si le Gouvernement entend revenir sur la suppression des classes bilangues et européennes ou *a minima* autoriser des dérogations pour les collèges où l'enseignement de l'allemand en LV1 est déjà dispensé et permet une véritable continuité au lycée dans des sections AbiBac.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Huyghe](#)

Circonscription : Nord (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 98986

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8294

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)